

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Affichée à la porte de la Mairie le 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 13

Suite à la convocation en date du **vingt-sept mars deux mille vingt-trois**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **trois avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte et SINET Brigitte  
Messieurs DEVOS Jérémy, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, FRAMBOURT Laurent, PADIEU Christophe et SALY Marc

**Étaient absents et représentés :**

Madame PICHELIN Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame BAYEULLE Laurie  
Monsieur FELIX Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur PADIEU Christophe  
Monsieur MONCHAUX Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur FRAMBOURT Laurent

**Étaient absents excusés :**

Messieurs BUTEZ Sylvain, GOUJON Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2023
- \* Approbation du compte administratif de l'exercice 2022
- \* Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
- \* Affectation du résultat de l'exercice au budget primitif 2023
- \* Vote du budget primitif 2023
- \* Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- \* Associations : demandes de subventions
- \* Questions diverses

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame BAYEULLE Laurie est élue pour remplir cette mission.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Le procès-verbal est approuvé :

**VOTE** : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. le Maire propose que la séance se déroule à huis clos afin de débattre plus librement sur le budget communal.

**VOTE** : Pour : 0 - Contre : 13 - Abstention : 0

Le huis clos n'est pas validé.

## Approbation du Compte Administratif 2022

### **OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du Budget Communal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme SINET Brigitte, délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2022, dressé par M. PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		552 790.71	7 219.78			552 790.71
Affectation						
Opérations de l'exercice	352 455.80	409 389.74	73 940.40	26 612.81	426 396.20	436 002.55
Totaux	352 455.80	962 180.45	81 160.18	26 612.81	426 396.20	988 793.36
<b>Résultat de clôture</b>		<b>609 724.65</b>	<b>54 547.37</b>			<b>555 177.28</b>
Besoin de financement			54 437.37 €			
Excédent de financement			0.00 €			
Restes à réaliser			0.00 €			
Besoin de financement			0.00 €			
Excédent de financement			0.00 €			
Besoin Total de financement			54 437.37 €			
Excédent Total de financement			0.00 €			

VOTE : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 1

**Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.**

## Approbation du Compte de Gestion

### **OBJET : Approbation du Compte de Gestion**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion du Comptable est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

## Affectation du résultat

### **OBJET : Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître les résultats suivants :

#### En fonctionnement

Résultat de l'exercice :	56 933.94 €
Résultat antérieur (002) :	552 790.71 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>609 724.65 €</b>

#### En investissement

Résultat de l'exercice :	- 47 327.59 €
Résultat antérieur (001) :	- 7 219.78 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>- 54 547.37 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la façon suivante :

VOTE : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

Compte 1068 - Excédent d'exploitation capitalisé : 54 547.37 €

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 551 177.28 €

## Budget Primitif 2023

M. le Maire rappelle que le Budget Primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice.

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 soumis à votre adoption.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

VOTE : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

**D'ADOPTER le Budget Primitif 2023** tel que décrit dans le document relié et conforme aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

## **Section de FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
011 Charges générales	97 815.00 €
012 Charges de personnel	176 950.00 €
014 Atténuation de produits	22 125.00 €
023 Virement section d'investissement	70 062.18 €
042 Opération d'ordre	2 459.92 €
65 Autres charges de gestion	556 942.64 €
66 Charges financières	445.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>926 800.00 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
002 Excédent antérieur reporté	555 177.28 €
013 Atténuation de charges	10 000.00 €
70 Produits de services	16 400.00 €
73 Impôts et taxes	252 912.00 e
74 Dotations et participations	92 310.72 €
75 Autres produits de gestion	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>926 800.00 €</b>

## **Section d'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses d'investissement</b>	
001 Déficit reporté	54 547.37 €
16 Emprunt et dettes	4 364.81 €
21 Immobilisations corporelles	109 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 412.18 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
001 Excédent reporté	0.00 €
021 Virement section fonctionnement	70 062.18 €
10 Dotations	5 127.00 €
1068 Excédent de fonctionnement	54 547.37 €
13 Subventions d'investissement	36 215.71 €
28 Amortissements	2 459.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 412.18 €</b>

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

## **Vote des taux des impôts directs locaux 2023**

### **OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2023**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire rappelle les taux votés en 2022, augmentation de 1 %, soit :  
Taux de Taxe sur le foncier bâti : 44,44 %  
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 37,24 %

Le Conseil municipal,  
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

**- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.68 %**

**VOTE** : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

**- Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : 44,44 %**

\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021  
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

**VOTE** : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 1

**- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,24 %**

**VOTE** : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 1

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété
- de transmettre ce même état 1259 complété à la Direction Départementale Des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

### Associations : demandes de subventions

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé **D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2023** aux associations suivantes :

Nom de l'association	Vote	Montant voté en 2023
Soissonnais 14-18	Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0	0 €
Asso. de Sauvegarde Abbaye Notre-Dame de Valsery	Pour : 10    Contre : 3    Abstention : 0	0 €
Asso. Cantonale Loisirs et Culture	Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0	0 €
Asso. Culture et Patrimoine de Pernant	Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 1	1000 €

**ET D'INSCRIRE ces dépenses au Budget Primitif 2023 au compte 6574.**

### Questions diverses

- Avis d'enquête publique « ferme éolienne Planchette », commune de Crapeaumesnil (Oise) : abstention du Conseil Municipal
- Bacs de collecte aux étangs du Canivet : suppression des bacs par le service déchets de la CCRV avec affichage d'interdiction de dépôt d'ordures
- Problème prises électriques à la Salle des Associations

- Un habitant de la rue de Poussemy demande l'installation d'un miroir : à venir
- Un habitant de la rue de Poussemy demande une signalisation plus précise pour l'impasse de Poussemy
- Les membres du Conseil Municipal demandent aux habitants de Pernant de mettre en évidence leurs numéros d'habitation
- Mme Bayeulle demande la création d'un passage-piétons à l'arrêt des cars
- M. Devos demande si l'école respecte la norme de défense-incendie

La séance est levée à 21 h 40

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2023 ;

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Laurent FRAMBOURT, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Benoît FLAMENT, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Sylvain BUTEZ	Anne-Marie BARON
Laurie BAYEULLE	Brigitte BOISSEAU	Jérémy DEVOS
Frédéric FELIX	Johan FRAILLON	Stéphane GOUJON
Frédéric MONCHAUX	Marc SALY	Brigitte SINET